

Le mot de Daniel Turp



30 avril 2012
(N° 2012-18)

Salutations de France...en attente du deuxième tour !



Je vous écris de Clermont-Ferrand ce matin où je serai durant la prochaine semaine après avoir passé deux jours à Lyon pour y faire cours à l'Institut pour la Francophonie et la mondialisation et avant de me rendre à Paris pour y terminer mon séjour en France. Ici, comme ailleurs dans l'Hexagone, les yeux sont rivés sur **François Hollande** et **Nicolas Sarkozy** qui s'affronteront lors d'un deuxième tour de l'élection présidentielle qui aura lieu dimanche le 6 mai prochain. D'ici là, les deux candidats croiseront le fer à l'occasion d'un débat télévisé qui aura lieu le mercredi 2 mai et que je compte bien écouter. Sur le thème « **Le changement, c'est maintenant** », François Hollande a présenté 60 engagements pour la France qui sont accessibles à l'adresse <http://francoishollande.fr/le-projet>. Nicolas Sarkozy fait campagne quant à lui pour « **La France forte** » et vous pourrez consulter son programme à l'adresse <http://www.lafranceforte.fr/programme>.

Je compte être à Paris le 6 mai pour être témoin de l'élection présidentielle et d'un choix qui sera d'ailleurs décisif pour l'avenir de la relation privilégiée qu'entretient notamment la France avec le Québec.

Le concours de procès-simulé en droit international Charles-Rousseau

Après mon séjour à Lyon pour faire cours à l'Institut pour la Francophonie et la mondialisation, j'ai traversé la magnifique région d'Auvergne pour arriver dans sa capitale à Clermont-Ferrand samedi après-midi. J'y ai assisté en début de soirée à la cérémonie d'ouverture du [Concours de procès-simulé en droit international Charles-Rousseau](#). Celle-ci s'est déroulée à la mairie de Clermont-Ferrand où les 200 personnes qui participeront au concours ont pu faire connaissance. En ma qualité de fondateur du Concours Rousseau, j'ai d'ailleurs reçu la médaille de la ville de Clermont-Ferrand :



L'[édition 2012](#) du Concours Rousseau rassemblera 25 équipes provenant de pays de la Francophonie, mais également d'Argentine de Colombie et de Russie. Trois équipes québécoises (Université de Montréal, Université Laval et Université du Québec à Montréal) et une équipe canadienne (Université d'Ottawa, section française de common law) y participent également. Elle se déroulera à l'Université

Blaise-Pascal à Clermont-Ferrand et est organisée par le professeur **Franck Latty** et la maîtresse de conférence **Isabelle Moulrier**.

L'équipe de l'Université de Montréal, composée de **Joannie Gosselin**, **Mylène Lemieux-Ayotte**, **Dian Luo** et **Nour Chaikh Gharib Zadah** et dont je suis l'instructeur, plaide pour la première fois ce matin contre l'équipe de l'Université Paul-Cézanne (Aix-Marseille III) et plaidera à trois autres reprises...avant d'accéder, je l'espère, aux demi-finale et finale jeudi et vendredi. L'équipe peut également compter sur le soutien de **Karen Aguilar**...une précieuse instructrice adjointe !

Je prendrai part samedi le 5 mai à la réunion du Conseil d'administration du [Réseau francophone de droit international](#) (RFDI) dont je suis membre et assisterai au colloque annuel du RFDI dont le thème est « **Le droit international des investissements : entre unité et fragmentation** ». Ce colloque sera placé sous le parrainage de l'ancien Président de la Cour internationale de Justice, M. **Gilbert Guillaume** et vous pouvez consulter le programme en cliquant [ici](#).

Dépôt à la Chambre des communes d'une loi concernant le Protocole de Kyoto...et manifestation Harper !

À mon arrivée en France il y a quelques jours, j'ai appris que l'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, avait déposé le projet [Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures](#) (Projet de loi C-38). Ce projet loi omnibus présenté comme étant une *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable* comporte un article 699 qui se lit comme suit : « La *Loi sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto* est abrogée ». La méthode est scandaleuse et l'inclusion de cet article 699 (sur les 753 articles du projet) de ce projet de loi vise de toute évidence à limiter, voire à empêcher, un véritable débat parlementaire sur la dénonciation par le Canada du *Protocole de Kyoto*. S'agissant de cette dénonciation, un sondage CROP réalisé pour [Le Soleil et La Presse](#), les 25 et 26 avril, révèle d'ailleurs que 81 % des Québécois et Québécoises s'opposent à cette dénonciation. À mon retour au Québec et lors de la réunion de l'Équipe Kyoto ([www.equipekyoto.org](#)) prévue pour le vendredi 11 mai, je compte soulever cette question.

Sur le thème « [Manifestation notre révolte !...Après un an de cauchemar conservateur majoritaire](#) », un rassemblement non-partisan visant à commémorer le premier anniversaire de l'élection d'un gouvernement majoritaire de Stephen Harper aura lieu le mercredi 2 mai 2012. Celle-ci est organisée par des étudiants et des syndicalistes, débutera à 18 h 30 et le lieu du rassemblement est le Parc Émilie-Gamelin à Montréal.



Bonne semaine...et au plaisir de vous retrouver lundi prochain pour vous donner des nouvelles du Concours Rousseau et mes vues sur le résultat du deuxième tour de l'élection présidentielle française !